

Forêt d'ARDECHE

mise à jour avril 2025

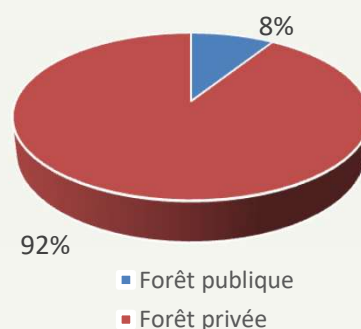
Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Surfaces et volumes

Taux de boisement de **62 %**.

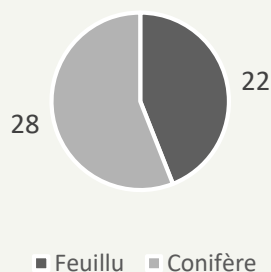
Superficie forestière totale est de **343 000 ha**.

Répartition forêt privée et publique

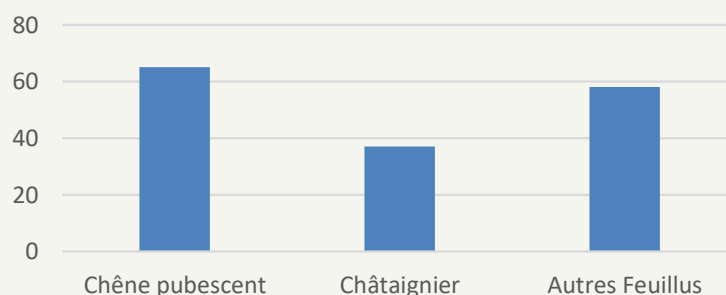


Le volume de bois vivant est de **52 000 000 m³** et le volume moyen est de **157 m³/ha** (172 m³/ha en France). Il évolue en moyenne annuellement de **+ 4 %/an depuis 1984** (+2 %/an en France).

Volume (Mm³)



Surface essences principales
(*1000ha)



Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2014-20212 la production biologique est de 1 600 000 m³/an, soit 4.8 m³/ha/an

Les prélèvements de bois atteignent 300 000 m³/an, soit 0.9 m³/ha/an

La mortalité est de 200 000 de m³/an, soit 0.8 m³/ha/an.

Le bilan des flux, c'est-à-dire la production - (la mortalité + le prélèvement) de bois est donc de 1 100 000 de m³/an, soit 3.1 m³/ha/an.

Sources : Observatoire des forêts françaises



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

auvergnerhonealpes.cnpf.fr

La forêt privée et ses propriétaires

La forêt privée appartient à **48 600** propriétaires forestiers.

- **3,5** hectares de propriété forestière moyenne.
- **3 550** forêts de plus de 10 hectares représentant 52 % de la superficie forestière.



Paysage d'Ardèche . Jacques.Degenève@CNPf

Source : Cadastre 2024	Nombre de propriétaires	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	38 750	79	41 200	25
De 4 à 10 ha	6 300	13	39 000	23
De 10 à 20 ha	2 250	5	30 500	18
Plus de 20 ha	1 300	3	57 650	34
TOTAL	48 600		168 350	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plan Simples de Gestion : **318 ; 25 508 ha**

Code de bonnes pratiques sylvicoles : **283 ; 2 408 ha**

L'enjeu majeur pour les forêts de l'Ardèche : blabla.....

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer
et développer
la gestion
des forêts



Sensibiliser
et former les
propriétaires et
leurs gestionnaires
aux techniques
sylvicoles



Regrouper
les propriétaires
et mobiliser
les ressources



Participer
à la protection
de la forêt et
à sa pérennité



Contribuer à la
prise en compte
de la forêt privée
dans la société et
l'aménagement
du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>